

## **REGLEMENT PARTICULIER DU CONCOURS « CARTE OU PAS CAP »**

Le présent Règlement édicte les conditions particulières, ainsi que les modalités pratiques spécifiques applicables au Concours « carte ou pas cap ». Pour le surplus, il est renvoyé au *Règlement Général des Concours de la Société*. Ce règlement fait partie intégrante des conditions applicables à l'événement et est disponible sur le site web [www.casinodespa.be](http://www.casinodespa.be) ainsi qu'à l'accueil du Casino de Spa.

La participation au présent concours présuppose la prise de connaissance ainsi que l'acceptation complète et sans réserve du Règlement particulier de l'événement et du Règlement Général. Toute revendication ou contestation postérieure à la participation du joueur sur les éléments de ceux-ci ne seront pas acceptées.

### **A. Nom de l'événement :**

Carte ou pas cap (ci-après le « Concours »)

### **B. Organisateur :**

Casino de Spa SA, ayant son siège social à 4900 Spa, rue Royale 4, numéro d'entreprise BCE 0440 077 617 (ci-après « l'Organisateur »).

### **C. Durée du concours**

Du 01/01/2024 au 31/12/2024, tous les vendredis. Le Concours n'aura pas lieu si un autre événement à lieu le même jour.

### **D. Lieu du Concours :**

Casino de Spa, établissement de classe I, sis à 4900 Spa, rue Royale, 4

### **E. Limites territoriales :**

Casino de Spa, établissement de classe I, sis à 4900 Spa, rue Royale 4 ; Territoire de la Ville de Spa.

### **F. Conditions de participations :**

- Présence obligatoire du participant au sein d'un établissement du Casino de Spa ;
- Disposer d'un ticket de participation déposé dans l'urne adéquate
- Avoir des coordonnées en ordre (numéro de téléphone, email, ...) dans le programme d'accueil
- Faire partie du programme de fidélité (statut *discovery* minimum)

### **G. Déroulement du Concours :**

#### **1. Participation au Concours :**

La participation au Concours implique une présence obligatoire du participant au sein du Casino de Spa. Un seul bulletin de participation sera autorisé par personne par semaine.

Le participant devra :

- a. Collecter son ticket de participation à l'une des bornes d'accueil du Casino, le jour même du Concours.
- b. Déposer son ticket de participation dans l'urne adéquate.

Si toutes ces conditions sont remplies, le bulletin de jeu sera considéré comme valide et valable pendant toute la durée du Concours.

## 2. Déroulement du Concours

Tous les vendredis à partir de 21h00, des tirages au sort seront organisés au sein du Casino de Spa. 5 tirages de 10 personnes seront organisés entre 21h00 et 01h00. Le nombre de gagnants tirés au sort pourra dépendre du nombre de personnes présent dans la salle. En effet, si le nombre de tickets dans l'urne n'est pas suffisant, les nombres de tickets par tirage pourra être diminué.

Le gagnant ayant été tiré au sort devra se faire connaître dans un délai de deux minutes auprès du personnel du Casino. Si la personne sélectionnée ne s'est pas présentée dans le délai imparti, un nouveau tirage au sort sera effectué afin de déterminer un nouveau gagnant.

## 3. Détermination du gain

Afin de déterminer le gain remporté par le gagnant tiré au sort, deux jeux de cartes seront mélangés. Sept cartes seront disposées de manière à ce qu'une des cartes, la première, soit face visible et les 6 autres cartes face cachée.

Le gagnant tiré au sort devra deviner si la valeur de la carte qui suit la première carte visible est supérieure ou inférieure à cette dernière (la valeur des cartes AS étant de 1). En cas de bonne réponse, le gagnant tiré au sort à la possibilité de gagner le gain inscrit sous la carte gagnée.

Pour chaque carte réussie, le gagnant tiré au sort décide s'il continue d'essayer de déterminer la valeur supérieure ou inférieure de la carte suivante ou non. Pour chaque bonne réponse, ce dernier montera dans l'échelle des gains. Si il décide de continuer et qu'il se trompe, il perdra tous ces gains cumulés jusque-là.

## 4. Listes des gains répartis entre les dix boîtes de chaque session :

- Goodies
- 5€
- 10€
- 20€
- 40€
- 80€
- 160€

L'organisateur se réserve le droit de modifier cette liste de cadeaux à tout moment.

## 5. Attribution des prix

Les prix seront attribués au(x) gagnant(s) et retirés directement sur le lieu du Concours dans. Les lots ne peuvent être ni repris, ni échangés.

## **H. Protections des données à caractère personnel :**

Les données personnelles des participants communiquées à l'Organisateur dans le cadre des Concours sont traitées par l'Organisateur à des fins de marketing (marketing relatif à l'offre de nouveaux jeux et paris en ligne, en ce compris l'envoi de SMS, appels téléphoniques, newsletters papier ou électroniques).

L'Organisateur consacre le plus grand soin à la protection des données à caractère personnel que les participants lui communiquent. Par leur participation au Concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et consentir aux conditions et modalités de traitement des données personnelles définies dans la Privacy Policy disponible à l'adresse suivante :

<https://casinodespa.be/privacy-policy/>

Les participants sont informés que leurs noms et coordonnées feront l'objet d'un traitement aux conditions et selon les modalités définies dans ladite Privacy Policy. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing"). Tout participant peut prendre connaissance des données le concernant et les faire rectifier. Il peut, à sa demande et gratuitement, s'opposer au traitement des données le concernant par l'Organisateur.

Toute demande relative aux traitements, à la protection des données personnelles et à l'exercice des droits y relativement, est à envoyer à l'adresse : [info@casinodespa.be](mailto:info@casinodespa.be). L'intéressé devra joindre à sa demande dérivant la teneur exacte du droit qu'il souhaite exercer, ses coordonnées et son /adresse ainsi qu'une copie lisible de sa carte d'identité ou de son passeport.